

Fontainebleau



Le

10 JAN 2019

Monsieur Pascal GOUHOURY  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de Fontainebleau  
44 rue du château  
77300 FONTAINEBLEAU

Monsieur le Président,

**Objet**

Modification PLUi  
Fontainebleau Avon

**Réf.**

AC/SL 04  
Affaire suivie par  
Anne CECCONELLO  
T. 01 60 74 64 56  
anne.cecconello@  
fontainebleau.fr

**Pôle**

Direction des  
Services Techniques  
Service Urbanisme

J'accuse réception de votre courrier en recommandé reçu en mairie le 12 décembre concernant l'avis de la ville de Fontainebleau, préalable à l'enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des communes de Fontainebleau/Avon.

La Ville de Fontainebleau, comme toutes les autres Personnes Publiques Associées, est sollicitée pour émettre son avis, au plus tard le 10 janvier. Or, eu égard aux différents calendriers administratifs, aucun Conseil Municipal ne peut se prononcer dans ces délais, ce qui est regrettable.

Néanmoins, les modifications de PLUi envisagées ne concernent spatialement que le territoire d'Avon et n'appellent pas d'observation, en particulier pour la proposition de nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur commercial à l'entrée de l'ensemble immobilier des Fougères.

Concernant l'adaptation sectorielle avonnaise de certaines dispositions réglementaires afin de permettre une meilleure intégration urbaine et de renforcer la lutte contre l'imperméabilisation des sols, ces objectifs partagés par la Ville de Fontainebleau, seront examinés dans le cadre de la procédure de modification que vous avez bien voulu engager sur notre territoire par délibération communautaire n° 2018-273 en date 20 décembre 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Frédéric VALLETOU



Maire de Fontainebleau  
Conseiller régional d'Ile-de-France

Hôtel de Ville  
40 rue Grande  
77300 Fontainebleau  
T. 01 60 74 64 64  
fontainebleau.fr